



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Norme de formation par
l'apprentissage

Sommaire de formation

**Praticien du
développement de
l'enfant autochtone**

620B

Date de création : Août 2009

AVIS DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter cette norme d'apprentissage au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Vous devrez remettre l'attestation de fin d'apprentissage signée au Ministère afin de terminer votre programme. Le Ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le Ministère communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à l'Ordre des métiers de l'Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Le Ministère recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario,
ministère de la Formation et des Collèges et Universités
33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
Numéro sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656
Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084.

Remarque : Les normes de formation et d'apprentissage ont été conçues par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU). Depuis le 8 avril 2013, Métiers spécialisés Ontario (MSO) est chargé de l'élaboration et de la mise à jour de ces normes. MSO a conservé les normes préexistantes et n'y a apporté aucun changement.

Puisque les normes de formation et d'apprentissage ont été conçues dans le cadre de la *Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier* (LQPAGM) ou de la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* (LARP), il se peut cependant que certaines définitions incluses dans ces documents ne soient plus exactes et ne reflètent pas la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* (LOMOA), soit la plus récente loi provinciale sur les métiers. MSO mettra à jour ces définitions, le cas échéant.

Pour obtenir les renseignements les plus précis et à jour au sujet de MSO, consultez le site Web <http://www.metiersspecialisesontario.ca/>. Pour en savoir plus sur la LOMOA et ses règlements, consultez la page : <http://www.collegeoftrades.ca/about/legislation-and-regulations>

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE

PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

A. DESCRIPTION DES TÂCHES

Un **praticien du développement de l'enfant autochtone** est un spécialiste chargé de planifier, d'organiser et de mettre en place des activités pour les enfants d'âge préscolaire pour stimuler leur croissance intellectuelle, physique et émotionnelle. Les éducateurs de la petite enfance travaillent dans des centres de la petite enfance et des prématernelles.

Un **praticien du développement de l'enfant autochtone** exerce les fonctions suivantes :

- Planifier des activités quotidiennes pour les enfants;
- Animer des activités, enseigner et superviser des ateliers de bricolage;
- Tirer parti de la culture, des traditions, des valeurs et des intérêts locaux;
- Planifier des sorties et participer à des événements communautaires;
- Guider et aider les enfants en matière de développement social;
- Observer les enfants pour détecter des troubles d'apprentissage et des problèmes affectifs;
- Participer aux réunions et aux ateliers;
- Superviser et coordonner les activités des autres éducateurs et assistants, le cas échéant;
- Travailler avec la communauté et d'autres professionnels de la santé et des services sociaux;
- Militer en faveur des enfants et de leur famille, avec leur aide;
- Reconnaître et respecter l'individualité de chaque enfant.

Le praticien du développement de l'enfant autochtone connaît les éléments suivants :

Loi sur les services à l'enfance et à la famille
Loi sur les Indiens
Loi sur les garderies
Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario
Code de prévention des incendies de l'Ontario
Charte canadienne des droits et libertés
Réglementation gouvernementale en vigueur

**SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B**

A. DESCRIPTION DES TÂCHES

| | | | |
|--|---------------|--|--------------------|
| Temps de formation recommandé : (en milieu de travail et en classe) (min/max) de 5 400 à 7 200 HEURES (de 3 à 4 ans) | | Nom de l'entreprise, du secteur ou de l'IAC : | |
| Autorisation : (nom en lettres moulées) | | Adresse : | |
| Signature | Date : | Ville : | |
| Poste : | | Code postal : | Téléphone : |
| TC/IAC/PDSU d'origine | Date | Directeur de district ou de PDSU | Date |

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

| | | |
|--|---|--|
| Approbation des normes du programme Par _____ Date _____ | Approbation de la direction Par _____ Date _____ | Code du métier 620B |
|--|---|--|

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|---------------|---|
| 620B-1 | <p><u>Se protéger et protéger les autres</u></p> <p>1.1 Participer à des exercices d'incendie en créant un plan d'évacuation et en suivant les procédures énoncées dans la <i>Loi sur les garderies</i>, les règlements sur la prévention des incendies et les politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>1.2 Préparer des zones de jeu en créant et en suivant un plan pour respecter les intentions et les thèmes du programme, afin d'assurer la sécurité des enfants et de tenir compte de leur développement culturel, de leur âge et de la réglementation locale et fédérale.</p> <p>1.3 Offrir des zones de jeu propres à l'intérieur et à l'extérieur en effectuant des vérifications quotidiennes avant l'arrivée des enfants; en nettoyant les étagères, les tables et les comptoirs; en passant le balai, la vadrouille et l'aspirateur; et en remplaçant les jouets, le matériel et le mobilier au besoin, afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, conformément à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>1.4 Planifier et préparer des voyages en autobus en réservant un autobus pour quitter la garderie et y revenir; en participant au trajet en autobus; en s'assoiant avec les enfants; en demandant l'aide des parents; et en s'assurant que tous les enfants sont bien assis, conformément aux politiques de la garderie, à la <i>Loi sur les garderies</i> et à la réglementation gouvernementale.</p> <p>1.5 Assurer un environnement sécuritaire en éliminant les jouets, le matériel et le mobilier non sécuritaires; en repérant les risques pour la santé et la sécurité dans les zones de jeu intérieures et extérieures; et en maintenant propres les aires d'entreposage et de travail, conformément à la <i>Loi sur les garderies</i>, aux politiques et procédures des Premières Nations et aux règlements locaux en matière de santé et de prévention des incendies.</p> |

**SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B**

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|--|
| 620B-1 | <p>1.6 Isoler des enfants malades ou contagieux en reconnaissant les symptômes des maladies contagieuses; en prenant la température des enfants; en prenant note des comportements inhabituels; en avisant les parents; et en demandant l'aide de représentants en santé communautaire (RSC) ou d'infirmiers(ères) autorisé(e)s (IA), conformément à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>1.7 Faire de la lessive en triant les articles à laver, comme les vêtements, les chiffons, les débarbouillettes, les serviettes, les draps, les couvertures et les costumes, et en les mettant dans une laveuse, puis dans une sècheuse; en faisant fonctionner la laveuse et la sècheuse; et en pliant et en rangeant les articles propres à l'endroit approprié, conformément aux spécifications du travail.</p> <p>1.8 Donner des médicaments en suivant les ordonnances médicales et les directives des parents, à l'aide du matériel et des ustensiles adéquats; et en s'assurant de suivre les procédures d'administration des médicaments, conformément à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>1.9 Prodiguer les premiers soins de base en s'assurant que la trousse de premiers soins est remplie régulièrement; et en demandant l'aide d'un(e) représentant(e) en santé communautaire (RSC) ou d'un(e) infirmier(ère) autorisé(e) (IA), conformément aux procédures de premiers soins, à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>1.10 Préparer et gérer un plan d'urgence en réalisant des exercices d'incendie; en reconnaissant les situations dangereuses et les cas d'évacuation et en agissant conséquemment; en reconnaissant les signes d'allergie et de réactions allergiques et en agissant conséquemment; et en s'assurant de suivre les protocoles d'urgence, conformément aux règlements sur la santé et la sécurité, aux directives des parents, à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>_____</p> <p>Signature de l'apprenti(e)</p> <p>_____</p> <p>Signature du (de la) parrain (marraine) ou du (de la) formateur(trice)</p> |

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|---------------|---|
| 620B-2 | <p><u>Participer aux activités de perfectionnement et aux évaluations</u></p> <p>2.1 Donner et recevoir des commentaires constructifs en acceptant et en donnant des conseils et des commentaires appropriés; en faisant preuve de coopération; en étant ouvert(e) à recevoir de la rétroaction et des conseils; en développant des relations harmonieuses; et en traitant les autres avec respect, conformément aux politiques et procédures de la garderie.</p> <p>2.2 Faire preuve de professionnalisme en préservant la confidentialité; en respectant les principes éthiques et les normes de la garderie; en suivant les politiques et procédures de la garderie; en portant des vêtements appropriés; en traitant les enfants et le personnel avec respect; et en étant un modèle de positivité, de responsabilité, de fiabilité et de ponctualité, conformément aux lignes directrices de la <i>Loi sur les garderies</i> et aux procédures et politiques de la garderie.</p> <p>2.3 Se tenir à jour quant aux lois, aux politiques et aux procédures en lisant et en affichant les mises à jour de la <i>Loi sur les garderies</i> et des politiques et procédures des Premières Nations pour s'assurer que tous les programmes sont à jour et respectent les normes de qualité.</p> <p>2.4 Entretenir de bonnes relations d'équipe en adoptant un comportement positif; en coopérant avec ses collègues, les parents et les membres de la communauté; en faisant preuve de soutien et de compassion; en se respectant soi-même; en respectant et en honorant les autres; et en écoutant les préoccupations et les commentaires des enfants, afin de promouvoir une ambiance de travail saine, sécuritaire et solidaire.</p> <p>2.5 Participer aux activités de formation du personnel en prenant part activement aux activités quotidiennes de la garderie; en assistant aux ateliers, aux conférences et aux réunions du personnel; en apprenant les traditions et les croyances de la communauté et en y participant; et en partageant ses apprentissages et ses idées avec ses collègues, afin de favoriser le développement personnel, de se sensibiliser à la réalité de la communauté et d'élargir ses connaissances et ses compétences en matière d'éducation à la petite enfance.</p> |

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|--|
| 620B-2 | <p>2.6 Entretenir de bonnes relations de travail en communiquant avec le personnel; en participant aux réunions avec le personnel et la communauté; en se rendant disponible pour ses collègues; en travaillant ensemble pour créer des babillards et des infolettres pour le personnel; et en rédigeant des notes afin de favoriser un environnement de travail agréable et sans stress.</p> <p>2.7 Maintenir les stocks en gardant le superviseur informé des besoins en matière de jouets, de matériel et de livres adaptés à l'âge et à la culture des enfants, de manière à créer un environnement de jeu sécuritaire et stimulant qui respecte les normes de la CSA, la <i>Loi sur les garderies</i> ainsi que les traditions, les croyances et les valeurs de la communauté.</p> <p>2.8 Contribuer à l'accueil de nouveaux employés en préparant une liste de tâches; en les présentant aux enfants, aux parents et à ses collègues; en leur faisant visiter les lieux; en leur présentant les politiques et procédures; et en discutant de leurs devoirs et de leurs responsabilités, afin qu'ils se sentent accueillis, à l'aise et bien informés quant aux politiques, aux procédures et aux horaires de la garderie.</p> <p>2.9 Rester informé quant aux lois et aux bonnes pratiques en matière de premiers soins en obtenant et en renouvelant ses certifications, pour que les premiers soins soient administrés de façon sécuritaire, efficace et conforme à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>2.10 Rester informé quant aux lois et aux bonnes pratiques en matière de RCR sur les bébés en obtenant et en renouvelant ses certifications, pour que la RCR et les premiers soins soient administrés aux bébés de manière sécuritaire, efficace et conforme à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>2.11 Participer à ses évaluations de rendement et à celles de ses collègues en communiquant activement lors des rencontres d'équipe; en cherchant des forces et des possibilités d'amélioration; en demandant de la rétroaction de ses collègues, des parents et des enfants; en lisant les documents d'évaluation existants; en faisant preuve de bonnes capacités d'écoute et de communication; et en prenant des décisions quant aux compétences et aux comportements à conserver ou à améliorer, pour que les évaluations du personnel soient bien réalisées, efficaces et effectuées conformément à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i>, à la <i>Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille</i>, au Code des droits de la personne et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>2.12 Effectuer des balayages visuels de l'environnement en vérifiant les lieux de la garderie; en cherchant des zones ayant besoin d'améliorations; en demandant des commentaires de ses collègues, des parents et des enfants; en lisant les documents d'évaluation existants; en faisant preuve de bonnes capacités d'écoute et de communication; en prenant des décisions quant aux zones et au matériel à conserver; et en déterminant ce qui doit être commandé à nouveau, pour que l'environnement soit entretenu conformément à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i>, à la <i>Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille</i>, au Code des droits de la personne et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> |

**SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B**

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|--|
| 620B-2 | <p><u>Participer aux activités de perfectionnement et aux évaluations (suite)</u></p> <p>2.13 Évaluer des programmes en cherchant des forces et des pistes d'amélioration; en parlant avec ses collègues, les parents et les enfants; en lisant les documents d'évaluation; en faisant preuve de bonnes capacités d'écoute et de communication; et en prenant des décisions quant aux programmes à conserver ou à modifier, pour que les programmes soient productifs, efficaces et conformes à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i>, à la <i>Loi sur les services à l'enfance</i>, à la <i>jeunesse et à la famille</i>, au Code des droits de la personne et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>2.14 Évaluer et analyser les besoins des enfants en observant leur comportement et leurs interactions; en consultant ses collègues, les parents et les autres ressources; en remplissant des bulletins annotés; et en préservant la confidentialité, pour que les habiletés, les intérêts et les compétences de chaque enfant soient reconnus et consignés, conformément à la <i>Loi sur les garderies</i>, à la <i>Loi sur les services à l'enfance</i>, à la <i>jeunesse et à la famille</i>, au Code des droits de la personne et aux politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>2.15 Créer et mettre en place des programmes de formation du personnel en évaluant les besoins de formation; en cherchant des ressources dans la communauté et auprès d'organismes de formation externes; en participant à des ateliers sur la petite enfance; en créant des ateliers axés sur la culture et les langues autochtones et en participant à ce type d'événement; en participant à des rassemblements communautaires; et en mettant en place des formations sur la communication pour les membres de la communauté, les parents, les aînés et les collègues, pour que le personnel puisse acquérir des connaissances culturelles et des compétences visant à augmenter leur aisance et leur confiance lors d'interactions avec la communauté, les enfants et les collègues.</p> <p>_____</p> <p>Signature de l'apprenti(e)</p> <p>_____</p> <p>Signature du (de la) parrain (marraine) ou du (de la) formateur(trice)</p> |

**SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B**

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|--|
| 620B-3 | <p><u>Interagir avec les parents</u></p> <p>3.1 Communiquer avec les parents en établissant un dialogue ouvert; en parlant des besoins de la famille et des progrès de l'enfant; en utilisant des rapports écrits au quotidien; en ayant une écoute active; en gardant l'esprit ouvert; en posant de bonnes questions; en adoptant un langage corporel, des expressions faciales et un ton de voix indiquant l'ouverture; en répondant aux suggestions des parents; et en organisant des séances portes ouvertes et des rencontres entre les parents et les praticiens, pour que les parents se sentent à l'aise de discuter des besoins de leur enfant et de leur famille.</p> <p>3.2 Créer un environnement qui soutient les parents en applaudissant et en reconnaissant leurs réussites; en donnant son aide dans les moments difficiles; en leur suggérant des ressources communautaires; en obtenant les renseignements nécessaires pour les aider; et en faisant preuve d'empathie, pour qu'une relation positive et amicale puisse se développer entre les parents et le personnel de la garderie.</p> <p>3.3 Informers les parents de la croissance et des progrès de l'enfant en établissant une forme de communication constante (quotidienne pour les bébés), écrite ou verbale; en partageant ses évaluations sur le progrès de l'enfant; en organisant des rencontres régulières; en discutant du développement de l'enfant et des sources de préoccupations; et en écoutant attentivement les préoccupations, les questions et les impressions des parents, pour encourager la communication et la rétroaction efficaces et pour promouvoir une croissance continue.</p> <p>3.4 Adopter une philosophie de porte ouverte pour les visiteurs, la communauté et les parents en adoptant un comportement amical et ouvert; en accueillant les visiteurs à tout moment; en ayant de l'information facilement accessible pour les visiteurs; en envoyant des invitations pour des célébrations et des sorties; et en gardant les lieux propres et bien rangés pour que la communauté et les parents se sentent bienvenus et encouragés à visiter la garderie.</p> <p>3.5 Répondre aux préoccupations des parents en adoptant un comportement exempt de jugement; en écoutant attentivement; et en reconnaissant la préoccupation, pour que chaque préoccupation soit prise en compte et prise en charge.</p> <p>_____</p> <p>Signature de l'apprenti(e)</p> <p>_____</p> <p>Signature du (de la) parrain (marraine) ou du (de la) formateur(trice)</p> |

**SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B**

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|--|
| 620B-4 | <p><u>Créer un environnement d'apprentissage holistique</u></p> <p>4.1 Être un modèle de respect mutuel en écoutant, en apprenant et en reconnaissant l'importance des traditions culturelles de la communauté; en apprenant et en utilisant la langue de la Première Nation; en apprenant l'histoire, les traditions et les cérémonies de la Première Nation; et en faisant des recherches sur les croyances, les valeurs et les coutumes de la communauté, pour qu'un climat d'acceptation et de respect soit créé et promu dans la garderie et la communauté.</p> <p>4.2 Créer une liste de ressources en regroupant les ressources communautaires, les agences et ses contacts personnels; en consultant les aînés, le chef, les parents et les conseils; et en faisant des recherches à la bibliothèque locale et dans les archives communautaires, pour que la liste de ressources soit facilement accessible et puisse aider le personnel de la garderie, les parents et la communauté lors des consultations et des réunions de conception du programme.</p> <p>4.3 Proposer des activités culturelles et communautaires en apprenant et en utilisant le nom autochtone et le clan de l'enfant; en créant des programmes qui portent sur les croyances, les valeurs et les traditions de la communauté; et en faisant interagir les enfants avec les aînés, la famille et la communauté, pour qu'un climat de compréhension et de soutien puisse se développer entre les aînés, les familles, les enfants et la communauté.</p> <p>4.4 Augmenter la participation des familles dans les activités de l'enfant en créant des programmes qui impliquent les parents, notamment lors de célébrations de fêtes, de sorties, de pow-wows, de festins et de cérémonies; en invitant personnellement les parents et la famille; en encourageant les parents à donner des commentaires et à partager leur expérience; et en demandant aux parents d'être bénévoles, pour que l'expérience de l'enfant à la garderie soit optimale et que les parents soient plus présents et impliqués activement auprès de l'enfant.</p> <p>4.5 Augmenter la participation des aînés dans les activités de la garderie en créant des programmes où les aînés sont appelés à utiliser leurs talents de conteurs pour partager leurs expériences, leurs légendes, leurs traditions, leur culture et leurs croyances; en demandant aux aînés de montrer et d'enseigner leurs talents en sculpture, en perlage, en artisanat et en création de paniers; et en demandant aux aînés d'agir à titre de grands-parents adoptifs, pour que les enfants et les parents développent un sentiment de sécurité, apprennent à respecter la Terre mère et à se respecter eux-mêmes, et reçoivent de l'accompagnement spirituel et des enseignements des aînés.</p> |

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|---|
| 620B-4 | <p>4.6 Célébrer des événements culturels et communautaires en organisant, en planifiant et en préparant des événements, comme des pow-wows, des heures de conte et des festins; et en faisant participer les aînés, le chef, le conseil, les membres de la communauté et les personnes-ressources, pour que les enfants aient l'occasion de développer un sentiment d'appartenance, une image de soi positive et une idée de leur place dans la communauté, pour solidifier les liens entre les moments festifs et le quotidien à la garderie et pour mettre de l'avant le fait que la célébration fait partie de la vie de tous les jours.</p> <p>4.7 Créer, préparer et mettre en place un système de transition pour préparer les enfants à passer d'un groupe d'âge à un autre, en communiquant oralement et par écrit au personnel impliqué et aux parents pour évaluer le niveau de l'enfant, conformément à la <i>Loi sur les garderies</i>.</p> <p>_____</p> <p>Signature de l'apprenti(e)</p> <p>_____</p> <p>Signature du (de la) parrain (marraine) ou du (de la) formateur(trice)</p> |

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|---|
| 620B-5 | <p><u>Interagir avec des enfants et des bébés</u></p> <p>5.1 Nourrir des bébés en les tenant pendant l'alimentation à la bouteille et à la cuillère et pendant le moment du rot, pour que chaque enfant ait le ventre plein, soit propre et soit heureux.</p> <p>5.2 Nourrir des bambins en leur enseignant à s'asseoir à table et à tenir une cuillère, une fourchette et un gobelet, pour qu'ils puissent s'alimenter eux-mêmes, pour promouvoir leur indépendance et pour que chaque enfant ait le ventre plein, soit propre et soit heureux.</p> <p>5.3 Montrer les bonnes habitudes à table et enseigner l'étiquette en montrant les bonnes manières, l'étiquette et les bonnes habitudes à table, pour que les enfants apprennent à respecter les aliments culturels et nutritifs et puissent avoir de bonnes manières à table.</p> <p>5.4 Encourager l'expression créative en faisant du chant, de la danse et du théâtre; en expliquant le sens et la valeur des traditions et des croyances autochtones; en organisant des visites à domicile pour apprendre les chansons, les danses, les légendes et les enregistrements traditionnels de la communauté; et en faisant appel à des chanteurs, à des danseurs, à des conteurs et à des musiciens de la communauté, pour que les enfants apprennent à s'exprimer par la voix, la danse et la création.</p> <p>5.5 Surveiller des enfants pendant les activités intérieures et extérieures en écoutant activement les enfants; en observant leurs interactions sociales; en se déplaçant dans la zone de jeu; et en participant à leurs jeux; et en se plaçant de manière à pouvoir voir tous les enfants, pour que les enfants soient heureux et en sécurité.</p> <p>5.6 Encourager les dons et les talents des enfants en les reconnaissant et en donnant de la rétroaction positive aux enfants; en les encourageant oralement; et en utilisant les valeurs, les croyances et les traditions de la communauté comme guide pour les renforcer et les encourager, pour que l'enfant soit heureux et confiant, et que la relation entre les enfants et les éducateurs soit chaleureuse et harmonieuse.</p> |

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|---|
| | <p>5.7 Faire preuve de sensibilité quant aux besoins et aux préoccupations des enfants en se rendant disponible pour les enfants; en leur donnant du réconfort; en restant près d'eux; en les écoutant attentivement; en les encourageant à exprimer leurs besoins et leurs préoccupations; en leur donnant des câlins réconfortants; en adoptant des expressions faciales positives; en tenant compte des préoccupations des enfants et en y réagissant; et en utilisant les valeurs, les croyances, les liens spirituels et les traditions de la communauté comme guide pour offrir de l'encouragement et du soutien.</p> <p>5.8 Rediriger des comportements pour guider et améliorer le comportement des enfants, en utilisant les croyances, les valeurs et les traditions de la communauté; en s'appuyant sur les liens spirituels; et en proposant d'autres comportements pour remplacer les comportements inappropriés, pour que les enfants soient sereins, heureux et en équilibre avec la Terre mère.</p> <p>_____</p> <p>Signature de l'apprenti(e)</p> <p>_____</p> <p>Signature du (de la) parrain (marraine) ou du (de la) formateur(trice)</p> |

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|--|
| 620B-6 | <p><u>Offrir du soutien administratif</u></p> <p>6.1 Tenir à jour des dossiers financiers en recevant des paiements; en délivrant des reçus; en conservant les reçus; en faisant des collectes de fonds; en gérant et en équilibrant la petite caisse; en s'assurant que les processus financiers sont efficaces et exacts; et en s'assurant que les dossiers sont à jour, conformément aux politiques et procédures de la garderie.</p> <p>6.2 Remplir des rapports écrits en consignait les planifications quotidiennes et en remplissant les registres quotidiens, les rapports d'accident, les rapports de comportements problématiques, les listes de présence, les rapports d'urgence et les registres de routine, de manière à ce que tous les rapports écrits soient exacts et transparents, conformément aux politiques et procédures de la garderie et à la <i>Loi sur les garderies</i>.</p> <p>6.3 Agir à titre d'intermédiaire entre la communauté et la garderie en formant un réseau de ressources communautaires; en participant à des activités de relations publiques; en proposant des visites guidées de la garderie; et en répondant promptement aux demandes, pour assurer la promotion de la garderie et la sensibilisation du public.</p> <p>6.4 Interagir avec le matériel de bureau en l'utilisant; en le nettoyant; en l'entreposant; en consultant des manuels; en effectuant l'entretien et les réparations de base; et en communiquant avec des spécialistes d'entretien qualifiés, pour que le matériel soit utilisé de façon sécuritaire, efficace et conforme aux spécifications des fabricants.</p> <p>_____</p> <p>Signature de l'apprenti(e)</p> <p>_____</p> <p>Signature du (de la) parrain (marraine) ou du (de la) formateur(trice)</p> |

**SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B**

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|---------------|---|
| 620B-7 | <p><u>Effectuer des tâches d'organisation et de planification</u></p> <p>7.1 Concevoir et mettre en place des procédures de lutte contre les incendies et des plans d'évacuation en enseignant aux enfants toutes les règles d'évacuation et les mesures de sécurité; en dégagant les entrées, les passages et les escaliers; en concevant et en réalisant un exercice d'incendie; en affichant dans toutes les pièces une carte des voies d'évacuation; en s'assurant que les systèmes d'éclairage de secours, le système d'alarme d'incendie et les enseignes de sortie sont fonctionnels; en désignant une zone de rassemblement en cas d'évacuation; en pratiquant les procédures d'évacuation; en prenant les présences; en conservant un fichier avec tous les numéros de téléphone des parents et des personnes à contacter en cas d'urgence; et en s'exerçant à utiliser un extincteur, conformément aux recommandations de l'inspecteur en matière de santé et de sécurité incendie et à la <i>Loi sur les garderies</i>.</p> <p>7.2 Planifier des menus en recommandant des modifications et des options de remplacement; en affichant les allergies des enfants; en s'assurant que le personnel et les cuisiniers prennent des précautions quant aux allergies alimentaires; et en s'assurant que les menus et les repas respectent le Guide alimentaire canadien, le guide alimentaire autochtone, les règlements sur la santé et la sécurité et les recommandations de la garderie.</p> <p>7.3 Mettre en place des programmes individuels pour des enfants avec des besoins particuliers en observant leurs interactions avec les autres enfants; en consultant les parents, le personnel et les autres personnes-ressources; en évaluant leurs besoins cognitifs et de développement; en remplissant les documents requis; et en travaillant en équipe avec le personnel disponible pour que le programme individuel favorise leur croissance et leur développement.</p> <p>7.4 Concevoir et mettre en place des routines quotidiennes, y compris les heures d'arrivée et de départ, les heures de collation et de repas, les passages à la salle de bain, les périodes de jeu à l'extérieur, les périodes de repos, les temps libres et les routines d'hygiène, et afficher et enseigner tous les horaires, les routines et les procédures pour que le personnel et les enfants développent un sentiment de sécurité à la garderie.</p> <p>7.5 Concevoir et animer des activités à l'intérieur pour les bambins et les enfants d'âge préscolaire en concevant et en créant des zones de jeux créatifs, de jeux calmes et de jeux de groupe; en planifiant des activités d'apprentissage sensoriel; et en concevant des programmes qui mettent à profit la motricité globale et fine, pour que les activités donnent l'occasion aux enfants de se développer et d'améliorer leurs aptitudes sociales, conformément à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux recommandations de la garderie et de la communauté.</p> |

**SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B**

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|--|
| | <p>7.6 Concevoir et mettre en place des babillards pour les parents, les enfants, la communauté et le personnel en créant et en utilisant des matériaux qui attirent l'œil et qui sont colorés, agréables au toucher et attrayants; en plaçant les babillards à la hauteur des yeux des enfants; en affichant des renseignements et des dépliants à jour qui pourraient intéresser les parents; et en affichant les créations des enfants, de manière à ce que les babillards soient accessibles et instructifs, témoignent d'expériences d'apprentissage enrichissantes, soient au cœur de la communication, permettent l'affichage des talents des enfants et soient un outil de partage d'information.</p> <p>7.7 Créer et mettre en place des programmes culturellement pertinents en parlant une langue autochtone; en chantant des chansons autochtones; en enseignant la langue en cercle; en participant à des événements culturels spéciaux avec des aînés; et en créant des ressources adaptées à la culture, pour donner l'occasion aux enfants et au personnel de se sensibiliser au patrimoine culturel, aux croyances, aux traditions et aux valeurs de leur communauté et de mieux les apprécier.</p> <p>7.8 Créer et mettre en place un programme pour les bébés en évaluant les besoins de chaque bébé; en créant un horaire pour les siestes, les repas et les changements de couche; et en planifiant des moments de câlins, de jeu et d'activités de groupe, pour les stimuler émotionnellement, intellectuellement et physiquement, conformément à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux politiques et procédures de la garderie.</p> <p>_____</p> <p>Signature de l'apprenti(e)</p> <p>_____</p> <p>Signature du (de la) parrain (marraine) ou du (de la) formateur(trice)</p> |

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|---|
| 620B-8 | <p><u>Enseigner efficacement</u></p> <p>8.1 Enseigner l'hygiène personnelle en établissant une routine claire; en montrant aux enfants à se laver les mains et le visage, à se brosser les cheveux, à bien aller à la salle de bain et à se brosser les dents; et en parlant aux enfants avec un langage approprié selon leur culture et leur âge, de manière à ce que leurs pratiques d'hygiène respectent les règlements locaux en matière de santé, la <i>Loi sur les garderies</i> et les procédures de la garderie.</p> <p>8.2 Montrer aux enfants à aller aux toilettes en créant des routines et des habitudes constantes; en utilisant du vocabulaire approprié selon la culture et l'âge de l'enfant; en offrant du matériel de toilette approprié et adapté à la taille de l'enfant; en utilisant du vocabulaire positif et des encouragements; en donnant l'occasion d'observer des enfants déjà propres; et en adoptant une attitude calme et confiante lors des routines de toilette, de manière à ce que les apprentissages et les enseignements soient conformes à la <i>Loi sur les garderies</i> et aux recommandations des parents par rapport au développement de leur enfant.</p> <p>8.3 Enseigner des aptitudes sociales en étant un modèle de respect et de politesse pour les enfants; en leur montrant comment prendre soin des jouets, du matériel et des livres; en lisant et en racontant des histoires traitant de respect, d'honneur et de bienveillance; en apprenant aux enfants à s'asseoir et à utiliser un livre, à bien jouer avec les jouets et à ranger le matériel au bon endroit; en donnant l'occasion aux enfants de nettoyer et de réparer les jouets, le matériel et les livres; en parlant aux enfants avec un langage approprié selon leur culture et leur âge; en aidant les enfants à honorer et à respecter les gens et les objets; et en agissant comme modèle en leur demandant la permission d'utiliser leurs biens personnels, pour que les enfants apprennent à jouer et à travailler ensemble, conformément aux traditions, aux croyances et aux valeurs de la communauté.</p> <p>8.4 Enseigner les couleurs, l'alphabet et les chiffres en planifiant des activités créatives et interactives; en utilisant des couleurs vives, des lettres et des chiffres sur les babillards, les murs et les zones d'activité; en chantant des chansons; en préparant des spectacles de marionnettes; en écoutant des enregistrements; en lisant et en racontant des histoires et des légendes; en planifiant des thèmes et des cercles; et en s'assurant que toutes les activités sont adaptées à la culture et à l'âge des enfants, conformément à la <i>Loi sur les garderies</i>, au programme de la garderie ainsi qu'à la culture et aux traditions de la communauté.</p> <p>8.5 Développer la motricité globale et fine des enfants en planifiant et en mettant en place des programmes et des thèmes; en suivant les leçons et les programmes prévus; en donnant l'occasion de chanter des comptines qui font bouger, de courir, de sauter, de gambader, de danser, de ramper, de couper, de coller, de peindre et de colorier; en encourageant chaque enfant à participer et à coopérer; en s'assurant que les jouets et l'équipement sont variés, sécuritaires et adaptés à l'âge; et en s'assurant que les programmes sont adaptés à l'âge et au niveau de développement des enfants, en plus de refléter la culture, les valeurs et les croyances de la communauté et d'être conformes à la <i>Loi sur les garderies</i>.</p> |

**SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B**

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|--|
| | <p>8.6 Enseigner des valeurs et des croyances, comme l'amour, l'humilité, la gentillesse, le courage, l'honnêteté, le respect, la vérité et la bienveillance, en incarnant ces valeurs; en ayant du respect pour les sentiments, les opinions et les caractéristiques individuelles des enfants; en disant toujours la vérité; en félicitant toutes les tentatives de comportements appropriés; en parlant une langue autochtone traditionnelle; en traitant les aînés avec dignité; en parlant toujours de manière positive; en réconfortant les enfants par le toucher et par la voix; en lisant des histoires et des légendes; en écoutant avec son cœur; et en réagissant aux émotions des autres, pour s'assurer que tous les apprentissages reflètent la culture, les valeurs, les traditions et les croyances de la communauté.</p> <p>8.7 Développer et enseigner des aptitudes sociales en planifiant et en mettant en place des programmes ou des thèmes interactifs; en configurant les aires de jeu conséquemment; en invitant les aînés à interagir avec les enfants; en lisant des histoires et des légendes; en organisant des fêtes où les enfants et les adultes se réunissent pour célébrer; en redirigeant les comportements négatifs et inappropriés; en étant un modèle et en renforçant les comportements appropriés et acceptables; en affichant les créations des enfants; en regroupant les enfants selon les situations, les heures et les activités; en demandant le soutien et la participation des parents; et en évaluant et en consignait le développement émotionnel et social de chaque enfant, pour que les programmes et les activités reflètent la culture, les valeurs, les traditions et les croyances de la communauté et respectent la <i>Loi sur les garderies</i> et les politiques et procédures des Premières Nations.</p> <p>8.8 Enseigner l'histoire de la communauté en créant des centres d'activités en lien avec l'histoire et certains thèmes; en planifiant des visites dans des lieux historiques et dans des lieux de rassemblement communautaires; en planifiant des visites et des activités avec les aînés; en parlant la langue locale; en lisant des légendes et des histoires sur la communauté; et en demandant aux gens de faire des représentations portant sur des événements, des projets ou des objets historiques.</p> <p>8.9 Enseigner sur la Nature et la Création en créant des zones liées aux thèmes de la Nature et de la Création; en créant des programmes axés sur la Nature; en visitant des sites naturels; en planifiant des activités scientifiques; en planifiant des randonnées en plein air; en donnant l'occasion de toucher, de voir et de sentir la nature; en invitant des chasseurs, des naturalistes et des aînés à montrer leurs connaissances et leurs talents; en lisant des histoires et des légendes appropriées; en montrant des vidéos sur la nature; en chantant des chansons sur la Création; en honorant le système de clans; en utilisant la langue autochtone pour parler de la Nature et de la Création; en donnant des occasions d'écouter et d'observer la faune et la flore; en organisant des activités de camping; en enseignant l'histoire de la Création; en étant un modèle d'écoute, d'observation, de communication, de protection et de préservation de la Terre mère; et en donnant l'occasion d'écouter, de regarder et de communiquer avec Grand-Mère Lune, Grand-Père Soleil et les Étoiles, pour que les programmes et les activités reflètent la culture, les valeurs, les traditions et les croyances de la communauté par rapport à la Nature et à la Création.</p> |

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

B. FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL (suite)

| N° d'unité | OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RENDEMENT (ENSEMBLES DE COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL) |
|------------|--|
| | <p>8.10 Enseigner la musique en planifiant des programmes et des thèmes en lien avec la musique; en utilisant des instruments et des accessoires appropriés selon la culture; en invitant des musiciens de la communauté à participer aux activités de la garderie; en chantant des chansons pendant les cercles, les événements sociaux et les regroupements communautaires; en enseignant des paroles et des mélodies; en traduisant les chansons traditionnelles; en participant à des regroupements sociaux et communautaires; en donnant l'occasion de créer et de fabriquer des accessoires appropriés selon la culture; en créant un centre musical; en écoutant des enregistrements audio et vidéo; et en encourageant les enfants à participer, pour que les activités et les programmes musicaux reflètent la culture, les valeurs, les traditions et les croyances de la communauté et respectent la <i>Loi sur les garderies</i>.</p> <p>_____</p> <p>Signature de l'apprenti(e)</p> <p>_____</p> <p>Signature du (de la) parrain (marraine) ou du (de la) formateur(trice)</p> |

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE

PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

Remarque : Le programme d'apprentissage suivant comprend les résultats d'apprentissage autorisés par le CSAC et requis pour obtenir un diplôme auprès d'un collège ontarien d'arts appliqués et de technologie.

C. Résultats d'apprentissage hors du lieu de travail

Contenu :

1. Démontrer ses connaissances quant au développement et à l'apprentissage des enfants (0 à 12 ans), en reconnaissant les principes généraux de développement humain, l'influence des facteurs génétiques et environnementaux, la séquence normale de développement moteur et cognitif et l'existence des différences individuelles.
2. Savoir choisir et appliquer différentes techniques d'observation, en évaluant le développement du comportement; en analysant les compétences, les habiletés et les besoins des enfants; en guidant le comportement des enfants; en planifiant, en mettant en place et en révisant le programme et les expériences proposées; et en identifiant, en analysant et en modifiant l'environnement physique pour aider les enfants à se développer.
3. Montrer sa capacité à créer des relations solides avec des enfants, seuls ou en groupe, en repérant les interactions appropriées selon leur niveau de développement; en ayant des interactions positives avec les enfants; en répondant aux signaux verbaux et non verbaux des enfants; en organisant des expériences et des activités adaptées au niveau de développement et à la situation; et en utilisant des techniques d'interaction pour adultes afin de générer de la confiance et de créer des modèles d'interaction positifs.
4. Être en mesure de planifier un programme qui encourage le développement holistique des enfants, seuls ou en groupe, y compris de ceux ayant des besoins particuliers, en connaissant et en appliquant les principes de planification pour tenir compte de la personnalité de chaque enfant, de son type d'apprentissage et de son contexte familial; en contribuant aux activités planifiées et spontanées afin d'encourager les apprentissages fortuits ou initiés par les enfants; en reconnaissant les troubles d'apprentissage ou de développement; en adaptant les programmes pour répondre aux besoins de chaque enfant; et en réévaluant et en modifiant le programme selon la réaction des enfants au contenu et aux objectifs du programme.
5. Être en mesure de créer et de maintenir un environnement sain qui respecte les lois, les lignes directrices et les politiques en vigueur en garantissant un environnement sain et sécuritaire qui assure le bien-être physique, émotionnel et social des enfants et de leur famille; et en comprenant les exigences juridiques et les politiques du programme.
6. Être en mesure d'appuyer le développement de l'enfant et les philosophies d'apprentissage dans un contexte autochtone (famille, croyances, traditions, culture et société) en reconnaissant et en respectant les valeurs, la culture, la langue, les objectifs, les attentes, les croyances et les préférences de la famille; en encourageant les interactions et le respect entre les enfants ayant des réalités différentes; en créant un programme, des ressources et un environnement qui tiennent compte du racisme, du sexisme et du classisme; et en évaluant, en révisant et en modifiant le programme pour promouvoir l'interaction et le respect.

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE

PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

C. Résultats d'apprentissage hors du lieu de travail (suite)

7. Développer et entretenir des compétences intrapersonnelles, interpersonnelles et de communication écrite et en faire preuve auprès des enfants, des parents, des collègues, des superviseurs, des professionnels de la santé et des services sociaux et des membres de la communauté, en évaluant et en améliorant son rendement et ses capacités de communication et d'interaction; en réagissant aux expressions faciales, au langage corporel et aux paroles; en développant ses capacités d'observation, d'expression orale et d'écoute; en étant conscient de la diversité entre et dans les familles; en respectant les principes de confidentialité; et en faisant preuve de professionnalisme.
8. Être en mesure de comprendre l'influence des instances législatives et réglementaires, des conseils de bande, des politiques sociales, des sources de financement et des pratiques administratives sur la qualité des programmes pour la petite enfance, en comprenant les lois en vigueur, les normes professionnelles, les mécanismes de financement, la culture et les croyances de la bande et les responsabilités administratives; en interprétant les lois, les politiques et les procédures et en les utilisant lors de l'élaboration de programmes de qualité pour la petite enfance; et en se montrant capable d'appuyer et de guider les familles en matière d'accessibilité et de qualité de la prise en charge des enfants.
9. S'engager à faire preuve de professionnalisme en effectuant continuellement du perfectionnement professionnel; en étudiant des textes et des ressources pouvant influencer les aspects sociaux, politiques et éducatifs de la profession; en adoptant un rôle de militant; et en suivant les normes éthiques et professionnelles établies.
10. Formuler et adopter une philosophie personnelle qui respecte les normes éthiques et professionnelles, en cernant sa philosophie personnelle quant à l'éducation et à la garde d'enfants; en l'appliquant de manière à offrir des services de qualité; en étudiant et en appliquant les philosophies autochtones et les traditions en matière d'éducation; et en s'engageant à respecter un code déontologique et des normes professionnelles lors de la planification et de la mise en place de programmes individuels et collectifs.
11. Savoir reconnaître les répercussions des lois fédérales et provinciales sur les peuples autochtones et sur leurs droits, en décrivant les éléments clés des lois; en expliquant l'influence de ces lois sur sa profession; et en cernant son rôle d'éducateur de la petite enfance autochtone en vertu de ces lois.
12. Avoir une bonne compréhension des rôles parentaux traditionnels et spécifiques à la culture autochtone et à la communauté en étudiant les méthodes traditionnelles et modernes utilisées par les parents pour élever leurs enfants afin de les utiliser en contexte de garderie.
13. Comprendre le modèle familial autochtone (traditionnel et moderne) en étudiant sa structure et son influence sur les rôles de chacun, les valeurs et la culture; et en analysant, en concevant et en adoptant des stratégies adaptées à la culture dans le milieu de travail.
14. Faire preuve de sensibilité quant aux enjeux contemporains et à leurs répercussions sur les familles autochtones, en reconnaissant le rôle de l'éducateur de la petite enfance autochtone dans le renforcement des points positifs de la famille autochtone traditionnelle; en étudiant les effets des familles d'accueil, de l'urbanisation, de la toxicomanie, de la violence intrafamiliale et des structures familiales changeantes; en se sensibilisant aux effets des politiques de différents paliers de gouvernement sur les peuples autochtones; en se sensibilisant à la démarche d'autodétermination; et en reconnaissant les répercussions de l'évolution socioéconomique sur les communautés autochtones.
15. S'exprimer efficacement à l'oral et à l'écrit en se montrant capable de rédiger des rapports, de lire, de faire des présentations et de mener des entrevues; et en apprenant et en s'exerçant à parler une langue autochtone.

SOMMAIRE DE FORMATION POUR UN MÉTIER AVEC APPRENTISSAGE
PRATICIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT AUTOCHTONE - 620B

C. Résultats d'apprentissage hors du lieu de travail (suite)

2. Source et type (préciser : études fractionnées; cours de soir; sur le lieu de travail; à distance).

Modes de formation souples - Résultats d'apprentissage approuvés par le CSAC pour les éducateurs de la petite enfance, plus une formation générale en anglais dans un collège ontarien d'arts appliqués et de technologie ou dans une agence de formation par l'apprentissage avec une accréditation d'un collège.

3. Temps recommandé en classe et hors du lieu de travail pour atteindre les résultats d'apprentissage :

720 heures

4. Financement

S.O.

Objectifs de rendement et résultats d'apprentissage atteints :

Date : _____

Signature du (de la) parrain (marraine), du (de la) formateur(trice) ou de l'employeur :

Signature de l'apprenti(e) : _____

Vous devrez produire cette attestation signée au ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de terminer votre programme. Le Ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système d'apprentissage de l'Ontario.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'*Avis de collecte de renseignements personnels* inclus dans cette norme de formation.